

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT N° 2017-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2000-09

Lors de sa séance régulière du 7 août 2017, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2017-08 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09*. Les objectifs :

- Réduire la largeur minimale exigible pour des terrains qui sont desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égout et lorsqu'il s'agit d'habitation unifamiliale jumelée.
- Ajuster les appellations de zones dans lesquelles les nouvelles rues sont prohibées.

La MRC de Memphrémagog a émis un certificat de conformité en date 10 août 2017. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné au Canton de Hatley le 22 août 2017.

Liane Breton  
Directrice générale